



2026/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-D-2026-19-DE
Date de réception en préfecture : 20/02/2026
Date de réception en préfecture : 20/02/2026

Préfecture du Val d'Oise
Ville de Fontaine-sur-Seine

Conseil Municipal du 19 février 2026 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2026/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 17
votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Laurent FOHRER, Eliane CHIDIACK

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER par Julia NOJAC
Christian TETARD par Jean DECROIX

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : REGLEMENTS INTERIEURS - RESTAURANT SCOLAIRE — ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° 2025/21 du 25 mars 2025 approuvant le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires, à compter du 1er septembre 2025,

Vu les règlements intérieurs en vigueur relatifs à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires,

Considérant la nécessité d'adapter les modalités tarifaires afin de prendre en compte la situation des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et placés en famille d'accueil ou en maison d'enfants à caractère social,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-D-2026-19-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

APPROUVE la modification des règlements intérieurs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, par l'ajout du paragraphe suivant :

« Concernant les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et placés en famille d'accueil ou dans les maisons d'enfants à caractère social :

Le premier quotient (de 0 à 600) sera appliqué sur la tarification des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1er mars 2026. »

DIT que ces modifications entreront en vigueur à compter du 1er mars 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les règlements intérieurs modifiés

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Jean DECROIX

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 26 février 2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 26 février 2026

